

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 26 SEPTEMBRE 2016 à 20 heures 30 minutes**

**PRESENTS:** M. MOREAU – Mme BILLET– Mme JACQUOT -M. HOLODYNSKI – M. SANIEZ – M. BLONDIAUX – Mme CASSARINO – Mme FRANKLIN – Mme LOEHRER – Mme MOREIRA – Mme OUDIN - M. SAGRANGE - M. YAQOUB.

**ABSENT EXCUSE:** M. BOMER a donné procuration à M. BLONDIAUX.

Le Maire présente en séance la démission de M. BOURGADEL William, reçue par courrier le 20 septembre 2016, M. BOURGADEL n'habitant plus à Bressey-sur-Tille.

Les élus remercient M. BOURGADEL pour son travail durant ces deux premières années du mandat.

### **I) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2016**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **II) Exonération de deux ans de la taxe foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation: proposition de suppression**

Dans un contexte généralisé de baisse des dotations, de difficultés financières et des difficultés à mener à bien nos missions, en raison de l'effort qui nous est demandé pour contribuer au redressement des comptes publics de l'Etat, le Maire propose de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation, reconstructions et additions de constructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 et tels que visés à l'article 1383 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que la délibération peut toutefois supprimer ces exonérations, uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat, prévus aux articles L. 301-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Les élus ont été destinataires de l'ensemble des pièces détaillant ce dossier.

Vu l'article 1383 du Code Général des Impôts;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 3 voix contre et une abstention,

- décide de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **III) Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales**

Le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) étant arrivé à son terme le 31 décembre 2015, il convient de le renouveler pour les 4 années à venir (2016 à 2019).

Un bilan d'activité des 4 années écoulées est présenté en séance par Mme BILLET, Adjointe aux affaires sociales, sur la base des documents produits par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.). Ces documents indiquent les réalisations quantitatives, les présences horaires réalisées par l'A.L.S.H. périscolaire et l'accueil de loisirs d'été, les prix de revient horaires et les états de paiement par année.

Il résulte notamment, au regard de ces statistiques fournies par la C.A.F. que, depuis la mise en place des Nouvelles Activités Péri-éducatives (N.A.P.) qui sont gratuites, la participation des familles aux accueils a nettement diminué. Elle passe de 56 % en 2013 à 28 % en 2015.

Ce qui signifie que, dans le même temps, la participation de la commune passe de 33 % à 59 %; le reste étant financé par la C.A.F..

Pour le renouvellement du C.E.J., un comité de pilotage doit se réunir fin octobre avec les parents, les enseignants, la C.A.F., les P.E.P. 21, M. le Directeur de l'accueil de loisirs d'été, Mme la Responsable de l'A.L.S.H. périscolaire et Mme l'Inspectrice d'Académie.

Mme BILLET indique enfin que le Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.) a été renouvelé pour 2016 et qu'un document a été rempli pour une demande de renouvellement du C.E.J. dans les mêmes conditions.

A la question annexe de M. BLONDIAUX portant sur les goûters du mercredi:

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'a jamais décidé d'organiser une distribution de goûters ni le mercredi, ni les autres jours. Un prix du goûter n'a jamais été inclus dans le prix d'accueil des enfants le mercredi. Ce n'est pas un signe de désengagement de la commune sur l'aide aux familles, les statistiques présentées précédemment montrent, au contraire, que la commune contribue largement et de plus en plus à aider les familles avec une participation financière accrue.

Une situation de fait s'est effectivement installée avec l'achat de produits alimentaires pour les enfants (pour les N.A.P. de temps à autre et systématiquement le mercredi) avec, pour précédent, la gestion du service par les P.E.P. 21 durant l'année scolaire 2014-2015 qui, effectivement, offrait le goûter les mercredis.

Le Maire rappelle que par souci d'économie les élus ont décidé, depuis, de cesser la gestion avec les P.E.P. 21 dont le coût du service était de 15 000 € par an pour les seuls mercredis et de reprendre une gestion municipale. C'est dans ce contexte que les personnels de la commune ont continué à donner des goûters le mercredi.

La composition des goûters, telle qu'identifiée, ne relève pas non plus d'animation autour de la cuisine. Il s'agit par exemple d'achat de «Nutella» et différentes viennoiseries.

Mme MOREIRA indique que certains enfants présentent des allergies et que la commune ne doit pas supporter cette responsabilité, notamment avec l'huile de palme et/ou différents ingrédients allergènes.

Il est précisé que si une animation autour de la cuisine est proposée (réalisation de crêpes, de gaufres, de roses des sables...), il est évident que les enfants pourront les déguster.

#### **IV) Terrain de football: état du dossier et plan de financement définitif**

Le terrain de football est en cours de réalisation. L'équipe nouvellement créée «*Le Spartak Bressey*» a prévu son prochain match le 02 octobre 2016.

Concernant le plan de financement définitif,

Le Maire rappelle que la subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L.) a été finalement prise en charge par la Région au titre de son plan de soutien au Bâtiment et Travaux Publics (B.T.P.), qui est un dispositif complémentaire à l'action de l'Etat afin de soutenir davantage de projets.

L'assemblée régionale a attribué une subvention de 32 750 € à la commune.

Le Conseil Départemental a donné un accord de subvention de 45 000 €.

La subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), est de 47 397 €.

#### **Dépenses:**

- |  |                 |
|--|-----------------|
| • Acquisition du terrain                   | 127 419 €       |
| • Travaux d'aménagement H.T.               | <u>30 551 €</u> |
| • TOTAL DES DEPENSES H.T. SUBVENTIONABLES: | 157 970 €       |

Ce projet sera donc financé à environ 80 % du montant H.T.,

soit un total de 125 147 € de subventions pour une dépense totale de 157 970 €.

Il reste à la charge de la commune: 32 823 € H.T. + 6114 € de T.V.A. sur les travaux (arrondi à 39 000 €). Une demande annexe sur ce dossier concerne l'achat d'engrais pour le terrain de football pour un montant de 476 € T.T.C.. A l'unanimité, les élus donnent leur accord.

## **V) Affaires scolaires 2016: le point sur la rentrée**

**Effectifs d'enfants de l'école primaire:** 144 élèves

dont la répartition est la suivante:

Petite section / Moyenne section: 23 élèves,  
Moyenne section / Grande section: 26 élèves,  
CP: 18 élèves,  
CE1 / CE2: 26 élèves,  
CE2 / CM1: 26 élèves,  
CM1 / CM2: 25 élèves.

La classe de CP est installée dans les anciens locaux avec les classes de maternelle et les classes de CE et CM sont installées dans les nouveaux locaux de l'école primaire.

### **Transport à la piscine olympique:**

Le Conseil Municipal reconduit la dotation pour le transport des enfants à la piscine olympique.

### **Demande de subvention pour une sortie neige ou classe découverte:**

Aucun budget n'étant prévu pour 2016, la décision est différée pour 2017 et dépendra du résultat du budget de fonctionnement de la commune.

A une question posée par M. BLONDIAUX, il est répondu que le budget de fonctionnement de l'école n'a fait l'objet d'aucune baisse et est quasiment identique à celui de 2015. Mme JACQUOT, Adjointe aux finances adressera un récapitulatif aux élus, sous 8 jours.

## **VI) Premier bilan de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'été**

Christiane BILLET, Adjointe, indique que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) d'été a accueilli une moyenne de 15 enfants par semaine. L'association P.E.P. 21 n'a pas encore fait le bilan de l'accueil de loisirs d'été, celui-ci est programmé lors d'une réunion le mercredi 26 octobre 2016. Globalement, les parents ont d'ores et déjà fait part de leur satisfaction.

Un article est paru dans le journal «Le Bien Public» sous le titre «*Un centre de loisirs dans lequel les enfants sont rois*» à la fermeture de l'A.L.S.H..

## **VII) Travaux de rénovation d'éclairage public et de voirie**

Les travaux de voirie seront réalisés à partir du 20 octobre 2016 après les travaux de rénovation d'éclairage public par LIRELEC.

Les travaux d'éclairage public doivent commencer fin septembre - début octobre avec, pour maître d'ouvrage, le Grand Dijon.

## **VIII) Société France Télécom Orange**

### **Enlèvement de la cabine téléphonique située rue du Varin**

Sans qu'aucune date ne soit précisée, la société Orange a informé la Mairie, par courrier recommandé avec A.R. reçu le 05 septembre 2016, de l'enlèvement de la cabine téléphonique située rue du Varin.

## **Saturation des lignes téléphoniques et ADSL**

La société Orange a confirmé à la commune que, pour faire face à l'accroissement du nombre de logements qui seront livrés en 2017, une étude d'extension du réseau a été diligentée pour satisfaire aux obligations de Service Universel, c'est-à-dire répondre aux demandes des nouveaux administrés de disposer d'une ligne téléphonique classique (RTC = Réseau Téléphonique Commuté).

La commune appartient à la Communauté Urbaine du Grand Dijon et fait partie du programme de déploiement de la Fibre Orange qui sera installée à Bressey-sur-Tille en 2020. Le département Réseaux a privilégié la solution d'installation d'équipements de multiplexage dans le réseau existant.

Cela étant, ces équipements ne permettent malheureusement pas d'acheminer l'ADSL (Internet haut débit) sur les nouvelles lignes téléphoniques disponibles.

Dans l'attente de l'arrivée du F.T.T.H. (fibre optique jusqu'au domicile), la société Orange rappelle que des solutions provisoires et/ou alternatives existent, notamment des offres d'accès par satellite (jusqu'à 20 Mbits/s) proposées par le Groupe Orange, au travers de sa filiale Nordnet.

Pour conclure, le Maire indique qu'il a demandé au Président du Grand Dijon et au Directeur d'Orvitis d'intervenir pour trouver une solution plus adéquate.

## **IX) Motion de soutien à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques**

La proposition du Maire, faite au Conseil Municipal sur invitation de l'Association des Maires de France, de soutenir la candidature de PARIS aux jeux olympiques et paralympiques de 2024, est rejetée par 8 voix contre et une abstention, au motif que cela contribuerait à endetter la France un peu plus.

## **X) Projet de 2 conventions de gestion d'équipements et d'espaces publics entre la commune et le Grand Dijon**

### **1<sup>ère</sup> convention:**

Par voie de convention d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, le Grand Dijon propose de confier à la commune la gestion des services suivants afférents à la compétence communautaire: création, aménagement et entretien de voirie, entretien des espaces verts accessoires de voirie situés sur l'espace public de la commune.

Il est précisé que cette convention ne porte que sur les dépenses de fonctionnement afférentes aux différents services concernés, toutes sujétions d'investissement liées à ces domaines relevant directement de la Communauté Urbaine.

A travers cette convention, la commune s'engage à assurer la continuité du service public dans le cadre de la gestion confiée qu'elle assurera, sous sa responsabilité, pendant toute la durée de la convention.

Concrètement dans ce dossier, il s'agit pour 2016 de permettre le remboursement à la commune de 2 169 € par an, au titre de travaux réalisés par nos services, alors qu'ils incombaient à la Communauté Urbaine. Le détail des surfaces est ensuite présenté en séance.

- La surface «des accessoires de voirie», essentiellement de la tonte entretenue par la commune, est de: 2 546 m<sup>2</sup>, représentant 763,80 € pour les 2 546 m<sup>2</sup>,

- Noue centrale avec graminées: 961,20 € pour les 890 ml (1070 m<sup>2</sup>),

- Noue enherbée: 444,00 € pour les 1 480 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer cette convention.

## 2<sup>ème</sup> convention:

Par voie de convention d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, il est proposé à la commune de confier au Grand Dijon la gestion du service suivant: entretien et maintenance de l'éclairage public communal.

Le Maire explique que, sur les 233 points lumineux, 201 sont communautaires et entièrement pris en charge par le Grand Dijon.

32 points lumineux sont communaux (exemple: éclairage espace vert), donc l'entretien est à la charge de la commune.

Cette convention propose que le Grand Dijon, dans le cadre d'un marché global, entretienne aussi ces 32 points lumineux pour un coût de 15 € annuel par point lumineux, somme que la commune devra reverser au Grand Dijon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer cette convention.

## **XI) Divers**

### **1) Gel du F.P.I.C.**

Selon une information de l'Association des Maires de France, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) n'augmentera pas en 2017.

### **2) Bulletin municipal**

Le temps de rédaction du bulletin municipal est arrivé. Le Maire invite les élus qui le souhaitent à produire des articles.

### **3) Les petits travaux de l'été**

Au cours de l'été 2016, les travaux ou aménagements suivants ont été réalisés:

- remplacement des buts de hand, tracé de jeux dans la cour de l'école élémentaire, pose de cloisons de séparation des WC à l'école maternelle. Le remplacement du panneau de basket est en cours;
- remplacement du lave-vaisselle et de l'imprimante au restaurant scolaire.

Les élus regrettent unanimement que les buts de hand fassent déjà l'objet de dégradations.

### **4) PLUi-HD: «Porter à connaissance»**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Dijon est en cours de réalisation. A ce titre, et en application des articles L. 132-2 et R. 132-1 du Code de l'Urbanisme, le «porter à connaissance» est mis à la disposition du public à la Mairie ou accessible avec le lien à la suite.

[http://www.grand-dijon.fr/onlinemedia/Upload/1\\_PAC\\_Etat\\_PLUi\\_HD.pdf](http://www.grand-dijon.fr/onlinemedia/Upload/1_PAC_Etat_PLUi_HD.pdf)

Un site Internet entièrement dédié au PLUi-HD sera mis en ligne dans les jours prochains par le Grand Dijon.

### **5) Aménagement sécurité routière**

#### **a) Mail de la M.I.C.A. (Mission Conseil et Assistance aux Collectivités)**

A la demande d'élus, Mme ROUANET de la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités a été invitée à participer à la réunion du Conseil Municipal pour apporter des informations complémentaires aux élus.

Par mail du 09 septembre 2016, Mme ROUANET a répondu qu'elle ne souhaitait pas être présente à cette réunion.

#### **b) Courrier au Président du Conseil Départemental**

Le Maire indique que les décisions du Conseil Municipal du 27 juin 2016, portant sur les demandes de modification de réglementation et aménagement de sécurité sur la Route Départementale, ont fait l'objet d'un courrier au Président du Conseil Départemental.

Par retour de courrier, le Président du Conseil Départemental mentionne que nos demandes sont à l'étude.

**c) Modification de la réglementation routière sur le territoire de la commune**

Le Maire présente en séance un plan d'implantations des panneaux routiers qui font suite aux conclusions de la commission des travaux et qui ont été approuvés en séance du Conseil Municipal le 27 juin dernier.

Ces implantations de signalisation sont approuvées en séance et devront être mises en place par le Grand Dijon. Elles seront présentées au service technique du Grand Dijon début octobre.

Les arrêtés municipaux correspondants prévoient que la nouvelle réglementation sera applicable dès que la signalétique sera installée.

**6) Rapports d'activités: Grand Dijon, Syndicat d'Electrification de Plombières-les-Dijon, EDF/ERDF, GRDF**

Les différents rapports mis à disposition des élus sont présentés en séance.

**7) Création d'une taxe de séjour par le Grand Dijon**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la création par le Grand Dijon, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une taxe de séjour pour les maisons d'hôtes, hôtels, Airbnb et toute autre forme d'hébergement à but lucratif.

**8) Transfert des compétences du S.I.E.R.T. (Syndicat Intercommunal d'Electrification et des Réseaux Téléphoniques de Plombières-les-Dijon) au Grand Dijon**

Dans le cadre de la procédure de transfert des compétences du S.I.E.R.T. au Grand Dijon, le montant de la taxe adoptée par le Grand Dijon est strictement identique à celle qu'appliquait le S.I.E.R.T..

**9) Journée communautaire du samedi 10 septembre 2016**

Chaque année, le Président du Grand Dijon invite l'ensemble des élus des conseils municipaux des 24 communes pour un échange et une information sur l'agglomération. Cette année il s'agissait de présenter le projet de Métropole prévu pour 2018.

C'est aussi l'occasion, pour les élus, de poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Le Maire regrette que les élus de Bressy-sur-Tille ne soient pas plus nombreux à ces rencontres annuelles, sources d'informations très riches et indispensables.

**La séance du Conseil Municipal est levée vers minuit**

Mme BAUD Catherine fait lecture aux élus d'une lettre ouverte signée de riverains de la Route Départementale, de l'Impasse de la Petite Tielle et de la Rue du Château.

Cette lettre ouverte, valant pétition, demande aux élus municipaux et départementaux d'intervenir pour faire cesser les nuisances sonores provoquées par les plateaux ralentisseurs sur la R.D. 107.

Mme GARCIA Patricia intervient également pour demander aux élus de faire cesser la circulation des quads qui sont également source de pollution sonore.